

## D É C R E T

DE MONSEIGNEUR CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON,  
EVÊQUE DE TLOA, ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE  
DE QUÉBEC, TRANSFÉRANT LA CONFRÉRIE DE SAINTE  
ANNE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE À L'ÉGLISE DE SAINT  
JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON, *par la  
miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège  
Apostolique, Evêque de Tloa, Administra-  
teur du Diocèse de Québec.*

Vû la requête en date du huit du mois  
de février dernier, à nous adressée par les  
associés de la confrérie de Sainte Anne,  
attachée à la cathédrale, et portant le con-  
sentement du curé de Notre-Dame et le  
concours du chapelain de l'église Saint  
Jean-Baptiste dans les conclusions y conte-  
nues;

Attendu que l'établissement de la dite  
confrérie remonte à l'année 1657, où les  
Rév. Pères Jésuites, alors chargés des fonc-  
tions curiales, en cette ville, sollicitèrent et  
obtinrent son approbation par le Saint Siège ;  
que, sauf une interruption causée par l'in-  
cendie de la cathédrale, en 1759, pendant  
le siège de Québec, les exercices de la dite  
confrérie ont été continués jusqu'à ce jour